



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 31 mai 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Sigismond ROZANSKI, Monsieur Alain REBOUX, Monsieur Joël CLERMONT

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Frédéric SIMON

POUVOIRS :

Monsieur Christian BRAY par Madame Dominique MIGNERY
Monsieur Marius DAVAL par Monsieur Alain GOFFOZ
Monsieur Sébastien PERROTON par Monsieur Emmanuel SAPEY
Monsieur Jean-Claude RAYMOND par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise CLEMENT

OBJET : Délibération rectificative vote du budget primitif 2023

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_18-DE

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

- qu'une erreur de frappe s'est glissée dans la délibération DE2023_1304_04 concernant le budget bassin versant de l'Aix section de fonctionnement (il a été retranscrits 657 485,02€ au lieu de 857 485,02€).
- Que le montant de la section de fonctionnement du budget général est de 4 135 584,51€

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération DE2023_1304_04

ARTICLE 2 : APPROUVE la modification présentée ci-dessus

ARTICLE 3 : DIT que le budget primitif 2023 s'établit ainsi :

Intitulés	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget Général	4 135 584,51 €	1 813 238,27 €	5 948 822,78 €
Budget Bassin Versant de l'Aix	857 485,02 €	88 512,24 €	945 997,26 €
Budget Déchets Ménagers	787 292,22 €	93 995,83 €	881 288,05 €
Budget Les Champiloups	517 355,07 €	12 903,33 €	530 258,40 €
Budget Cuisine Centrale	193 298,86 €	25 000 €	218 298,86 €
Budget MSP	170 331,14 €	110 209,59 €	280 540,73 €
Budget ZA	1 505 574,84 €	1 759 565,70 €	3 265 140,54 €
Budget Réseau de chaleur	246 440,00 €	0,00 €	246 440,00 €
Total	8 431 361,66€	3 903 424,96 €	12 316 786,62€

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 08 juin 2023

Le Président,
Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,
Françoise CLEMENT



Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 14/06/23
et de la publication le : 14/06/23

Le Président,



RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_18-DE